

Concours Lancez et gagnez avec Scepter

RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER.

1. COMMANDITAIRE : Le concours Lancez et gagnez avec Scepter (le « Concours ») est commandité par IPEX Gestion Inc., 6810 Invader Crescent, Mississauga, Ontario L5T 2B6 (le « Commanditaire »).

2. ADMISSIBILITÉ : Ce concours s'adresse aux résidents légaux du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de participer, et qui sont entrepreneurs ou employés d'entrepreneurs en électricité, à l'exception des employés ou retraités du Commanditaire ou de ses affiliés, parents, agents, représentants, agences de publicité ou de promotion et membres de la famille immédiate (parents, enfants, sœurs et frères) de ces employés ou retraités, ou toute autre personne demeurant à la même adresse.

En participant à ce Concours, les participants acceptent de se conformer et de respecter ce règlement. Les participants qui ne se conforment pas à ce règlement pourront être disqualifiés par le Commanditaire, à l'entière discrétion du Commanditaire.

3. DATES ET HEURES DE CONCOURS : Ce Concours débute le 26 août 2019 à 00:00:01 HAE et se termine le 25 octobre 2019 à 23:59:59 HAE (« Date de clôture du concours »), date après laquelle aucune autre participation ne sera acceptée. Le seul facteur déterminant de la validité d'une participation sera la date et l'heure auxquelles elle aura été soumise sur le (ou les) serveur(s) utilisé(s) par le Commanditaire.

4. COMMENT PARTICIPER : Les entrepreneurs peuvent participer en remplissant un bulletin disponible chez un distributeur d'IPEX Gestion Inc. ou en ligne à ScepterRewards.ca. Tous les entrepreneurs participants sont admissibles au Grand Prix et aux prix secondaires. Les gagnants du Grand prix ne sont admissibles à aucun prix secondaire.

Participations en ligne : Durant la période de concours, les entrepreneurs peuvent participer au Concours en ligne en visitant le www.ScepterRewards.ca et en remplissant le formulaire de participation au Concours, en prenant soin de remplir tous les champs requis (nom, adresse postale complète (incluant le code postal), numéro de téléphone et adresse courriel) et de confirmer qu'ils sont entrepreneurs ou employés d'entrepreneurs en électricité. Les participants doivent indiquer s'ils aimeraient recevoir de l'information sur des promotions à venir ou toute autre communication du Commanditaire (non requis pour participer) et confirmer qu'ils se conforment au présent règlement. Toutes les participations en ligne doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide pouvant être identifié par recherche de nom de domaine inversée.

Participations par bulletin : Durant la période de concours, les entrepreneurs peuvent participer au concours en remplissant un bulletin ou un formulaire chez un distributeur d'IPEX Gestion Inc. participant, en prenant soin de remplir tous les champs requis (nom, adresse postale complète (incluant le code postal), numéro de téléphone et adresse courriel) et de confirmer qu'ils sont entrepreneurs ou employés d'entrepreneurs en électricité.

Limite d'une (1) participation par entrepreneur (une participation en ligne ou une participation avec bulletin par entrepreneur). Toutes les participations doivent être complètes et peuvent être

soumises à une vérification de la part du Commanditaire, à son entière discrétion. Les participations reproduites soumises par un participant ne seront pas admissibles au Concours ou à un prix.

Toute tentative ou présumée tentative d'utiliser une aide robotique, automatique, programmée, illicite ou autre pour participer à ce Concours, ou toute autre méthode non autorisée pour participer à ce Concours, par exemple, sans s'y limiter, la création de comptes multiples, de comptes courriel multiples, d'identités multiples ou de participations multiples, annulera toute participation, à l'entière discrétion du Commanditaire, et pourra vous disqualifier du Concours et/ou d'un prix. Les participations comportant de faux renseignements ou une information incomplète seront considérées nulles. Les participations en retard, perdues, volées, illisibles, contenant de faux renseignements, endommagées, égarées, brouillées, ou incomplètes, altérées ou autrement non acceptables ou ne se conformant et ne satisfaisant pas à toute condition de ce règlement seront considérées nulles. Seuls les gagnants seront contactés. Une preuve de transmission (captures ou saisies d'écran, etc.) ne constitue pas une preuve de participation ou une confirmation de réception d'une participation à ce Concours.

5. PRIX DU CONCOURS :

Au total, il y a douze (12) prix entrepreneur à gagner, soit : (i) 2 week-ends sportifs de rêve (valeur au détail approximative de 4 000 \$ chacun) (« Grands Prix »); et (ii) 10 cartes-cadeaux Canadian Tire de 100 \$ (« Prix secondaires »). La valeur au détail réelle de chaque Grand Prix peut varier selon la ville de départ. Tous les prix doivent être acceptés tels que décernés, sont non transférables, ne peuvent être revendus et n'ont aucune valeur monétaire.

Grand Prix contracteur : Deux (2) Grands Prix seront décernés dans le cadre de ce Concours, un dans l'Ouest du Canada (C.-B., AB, SK, MB, YK, T.N.-O. et NU) et l'autre dans l'Est du Canada (ON, QC, NB, NS, Î.-P.E et T.-N.-L.). Chaque Grand Prix inclut : vol aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport international le plus près de la résidence du gagnant vers l'aéroport Pearson de Toronto, 3 nuitées, un billet pour assister à un match de hockey professionnel, un billet pour assister à un match de basketball professionnel, un billet pour le Temple de la renommée du hockey, un billet pour une tournée de brasserie, un souper au Hot Stove Club de Toronto, 2 chandails et une carte-cadeau Visa de 500 \$.

Les gagnants d'un Grand Prix doivent présenter des documents de voyage valides avant de passer à la billetterie. Toutes les autres dépenses non expressément mentionnées ne sont pas incluses. Les dates de voyage seront choisies par le Commanditaire de concert avec les gagnants d'un Grand Prix pour un séjour avant le 31 mars 2020 selon les disponibilités. Le Commanditaire se réserve le droit de choisir ou de changer de compagnie aérienne, les nuitées ou tout autre élément du Grand Prix à son entière discrétion. Les Grand Prix ne peuvent être jumelés à tout programme de milles pour grand voyageur ou autre programme permettant d'accumuler des points de récompense. Le Commanditaire ne donne aucune garantie ni condition, implicite ou explicite, de quelque sorte que ce soit, et se décharge de toute responsabilité quant à la sécurité, à la qualité ou au contenu des Grands Prix. Les Grands Prix doivent être acceptés tels que décernés, ne peuvent être vendus, transférés ou convertis en argent. Le Commanditaire se réserve le droit de substituer tout élément du Grand Prix contre un autre prix (ou composante) d'une valeur égale ou supérieure, dans le cas où l'une ou l'autre des composantes du Grand Prix ne serait pas disponible.

Tous les gagnants acceptent toute responsabilité pour toute blessure ou tout dommage causé, ou présumé causé, par toute participation à ce Concours ou à l'utilisation ou à l'échange de tout prix.

Tous les prix doivent être acceptés tels que décernés et n'ont aucune valeur monétaire. Aucun prix, ni composante de ce dernier, ne peut être jumelé à tout autre rabais, promotion ou offre spéciale. Le Commanditaire se réserve le droit de substituer tout prix contre un autre prix de valeur égale ou supérieure, si le prix initial n'est pas disponible au moment d'être décerné.

6. CHANCES DE GAGNER : Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues avant la Date de clôture du concours.

7. SÉLECTION ET CONFIRMATION DES GAGNANTS : Les gagnants seront sélectionnés au hasard lors d'un tirage qui aura lieu le 18 novembre 2019, à environ 10 h 00 HAE, chez OKD, 3375 North Service Road, A12-15, Burlington, Ontario, L7N 3G2, parmi toutes les participations admissibles reçues avant la Date de clôture du concours.

Les gagnants potentiels seront contactés au moins deux (2) fois dans un délai de sept (7) jours suivant le tirage, par téléphone ou par courriel (en utilisant les coordonnées qu'ils auront fournies au moment de participer au Concours). Si un gagnant potentiel ne peut être contacté, un autre gagnant potentiel sera sélectionné au hasard, et le gagnant potentiel initial sera disqualifié et n'aura donc aucun recours contre le Commanditaire ou toute autre personne impliquée dans le Concours. Pour gagner, tous les gagnants potentiels devront répondre, sans aide et dans un délai limité, à une question d'habileté mathématique, posée au téléphone par le Commanditaire, et signer un formulaire de décharge de responsabilité (la « Décharge du gagnant ») confirmant qu'ils acceptent de se conformer au règlement du Concours, qu'ils acceptent un Grand Prix ou un Prix secondaire tel que décerné et qu'ils dégagent le Commanditaire de toute responsabilité liée au Concours. Les gagnants potentiels ont jusqu'à sept (7) jours à partir de la date à laquelle le Commanditaire reçoit leur formulaire de décharge pour le retourner au Commanditaire dûment signé à l'adresse courriel suivante : winners@scepterrewards.com. Si un gagnant potentiel ne répond pas à tous les critères du règlement du Concours, s'il ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique ou s'il refuse ou omet de signer et de retourner le formulaire de décharge de responsabilité, un autre gagnant potentiel sera sélectionné au hasard et le gagnant potentiel initial sera disqualifié et n'aura donc aucun recours contre le Commanditaire ou toute autre personne impliquée dans le Concours. Une fois les gagnants potentiels confirmés grands gagnants, ils recevront des directives pour réclamer leur prix, qui leur sera livré à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation qu'ils auront fait parvenir.

Tout litige concernant l'identité d'un participant (pour les participations en ligne) : Si l'identité d'un participant est contestée, la participation sera présumée avoir été soumise par le titulaire du compte autorisé (l'individu assigné au compte courriel ou de réseau social associé à la participation). Chaque participant pourrait devoir présenter une preuve qu'il est le titulaire du compte autorisé associé à une participation.

Toutes les réclamations sont sujettes à vérification de la part du Commanditaire. Les participations créées à partir d'adresses multiples, sous de multiples identités, ou en utilisant tout dispositif ou artifice pour participer de multiples fois, ou ayant dépassé la limite de participations permise durant la période du Concours, seront considérées nulles. Toutes les participations au Concours obtenues de sources non autorisées ou étant incomplètes, illisibles, endommagées, reproduites, contrefaites, irrégulières ou frauduleuses, de quelque façon que ce soit, ou autrement non conformes à ce règlement de concours, sont considérées nulles. Le Commanditaire sera la seule source de référence finale de toute réclamation de prix. Le Commanditaire, à son entière discrétion, peut disqualifier tout individu trouvé coupable de falsifier, de quelque façon que ce soit, sa participation au Concours.

8. QUESTION D'HABILITÉ MATHÉMATIQUE : Question d'habileté mathématique requise.

1. **9. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION** : Tous les gagnants doivent signer le formulaire de décharge de responsabilité pour : (i) confirmer qu'ils se conforment au règlement du Concours; (ii) confirmer qu'ils acceptent leur prix tel que décerné; (iii) libérer, décharger et dégager de toute responsabilité le Commanditaire, ses départements et agences, ses sociétés mères, liées ou affiliées, filiales, franchisés, agences de publicité et de promotion, conseillers, partenaires marketing, et chacun de leurs directeurs, officiers, employés, actionnaires, successeurs, commanditaires, partenaires, titulaires de licence, filiales, agents, artistes, conseillers, cessionnaires, et toute autre personne reliée à l'administration, au développement et à l'exécution du Concours (« Parties libérées ») de et contre toute forme d'action en justice, cause d'action, réclamation ou demande, perte ou blessure, utilisation ou abus/mauvaise utilisation d'un prix, procès, dette, engagement, contrat, incluant les honoraires et frais légaux, ou quoi que ce soit, incluant, sans s'y limiter, les réclamations pour négligence (à l'exception de bris de matériel causé par une faute grave ou intentionnelle si le gagnant réside au Québec), bris de contrat et violation fondamentale, manque de tout entrepreneur ou fournisseur en lien avec tout aspect du Concours de rendre ou fournir un bien ou service, tout acte de la nature ou tout autre événement hors du contrôle des Parties libérées, toute insatisfaction du gagnant face à un aspect du Concours ou d'un prix, toute responsabilité pour blessure physique, décès ou dommage à la propriété que le participant, ses héritiers, successeurs ou bénéficiaires pourraient avoir subi ou subir en raison ou à la suite d'une participation au Concours et/ou en lien avec l'acceptation et/ou l'utilisation d'un prix tel que décerné; et (iv) indemniser les Parties libérées de toute perte, dommage et dépense, incluant les frais légaux, que l'une des Parties libérées pourrait subir ou encourir en lien avec toute réclamation ou demande de toute tierce partie, incluant toute tierce partie désignée ou dépeinte dans toute participation, ou résultant de toute non-conformité quant à l'acceptation et/ou l'utilisation d'un prix ou d'une participation par le Commanditaire.

Le Commanditaire n'est pas responsable de : (i) toute information erronée ou inexacte pouvant empêcher une personne de participer au Concours ou de recevoir un prix, incluant, sans s'y limiter, toute erreur humaine, défaillance technique, participation perdue ou retardée, pour toute raison, incluant une défaillance ou omission de courrier, ou une combinaison des deux, et toute participation non entièrement conforme avec ce règlement; (ii) toute défaillance technique, de toute sorte, incluant, sans s'y limiter, toute panne, interruption ou déconnexion de ligne téléphonique ou de logiciel ou matériel; (iii) toute participation ou toute Décharge du gagnant perdue, incomplète, retardée, endommagée ou égarée; (iv) tout dommage causé à l'ordinateur de tout autre individu en lien ou résultant d'une participation ou d'un téléchargement de tout matériel relatif au Concours ou à l'acceptation d'un prix; (v) tout dommage à la propriété d'une personne pouvant être causé, directement ou indirectement, en partie ou en totalité, par une participation au Concours ou la réception, l'utilisation ou l'abus/mauvaise utilisation d'un prix, incluant le transport aérien et l'utilisation d'une participation par le Commanditaire; (vi) la sécurité et la confidentialité de l'information transmise par réseau informatique ou de toute violation de la vie privée causée par l'interférence de pirates informatiques ou de toute autre personne; ou (vii) toute tentative d'aviser un gagnant potentiel en retard, perdue, égarée ou transmise sans succès.

10. AUTRES CONDITIONS : Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, et avec l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « RACJ ») de mettre fin ou de modifier ce Concours, en tout temps et sans préavis, de quelque façon que ce soit, incluant en substituant tout prix contre un autre prix de valeur égale ou supérieure. Sans limiter ce qui précède, si, pour toute raison, le Concours ne peut se dérouler tel que prévu initialement, le Commanditaire se réserve le droit, avec l'approbation de la RACJ, d'annuler le Concours et de procéder à un tirage au hasard parmi toutes les participations admissibles reçues avant la Date de clôture du concours et de substituer tout prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure.

Publicité et renseignements sur un participant : En participant à ce Concours, les participants consentent à ce que leur nom complet ainsi que leur ville, province, adresse courriel, code postal, numéro de téléphone, pseudonymes sur les réseaux sociaux, commentaires, images, photographies, voix ou images soient utilisés, que ce soit sur vidéo, photo ou autre, de même que leurs participations, ces derniers pouvant être révisés, modifiés ou traduits, en toute façon et à l'entière discrétion du Commanditaire, à des fins d'administration du Concours ou dans toute publicité diffusée par le Commanditaire ou l'un ou l'autre de ses partenaires marketing, sans autre préavis ni compensation. L'information fournie par un participant ne doit pas être transmise à une tierce partie sans consentement préalable. Pour plus de détails sur la politique d'utilisation de renseignements personnels par le Commanditaire, veuillez consulter la politique sur la vie privée d'IPEX disponible au <http://www.ipexna.com/privacy-policy/>.

Loi : Le Concours n'est pas valide là où la loi ou les règlements l'interdisent et est assujéti aux lois canadiennes fédérales, provinciales, municipales et locales applicables. Pour les résidents du Québec, tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la RACJ afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la RACJ uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Pour les résidents de toutes les autres juridictions, ce Concours est assujéti exclusivement aux lois de la province de l'Ontario, incluant toute question relative à la structure, à la validité, à l'interprétation et à l'application de ce règlement, aux droits et obligations entre les participants et le Commanditaire, et aux dispositions procédurales, sans aucune ambiguïté ni conflit de loi. Tout litige sera tranché par les tribunaux de Toronto, en Ontario.

Amendements au règlement : Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier ce règlement ou de modifier, annuler ou suspendre ce Concours, sans préavis, pour toute raison, incluant, sans s'y limiter, dans le cas où une situation hors du contrôle du Commanditaire venait à nuire ou menaçait de nuire à la sécurité ou à la bonne administration du Concours.

Propriété intellectuelle : Toute propriété intellectuelle, incluant, sans s'y limiter, les marques de commerce, logos, designs, matériel promotionnel, pages web, codes sources, images, dessins, illustrations, slogans et autres représentations, sont la propriété du Commanditaire. Tous les droits sont réservés. La reproduction ou l'utilisation de tout matériel et autre propriété intellectuelle protégés par le droit d'auteur sont strictement interdites sans le consentement écrit du Commanditaire.

© IPEX Gestion Inc. 2019. Tous droits réservés.

En cas de disparité entre la version française et la version anglaise de ce règlement, la version anglaise aura préséance.

Notez que dans le présent règlement officiel, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.